



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/07/2022

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Secrétaire de séance : Amandine ROSENBERG

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33 (-1 élue absente au moment du vote de la délibération n° 7 : DAL Perrine)

Le vote des élus membres des associations mentionnées dans les délibérations ne sont pas pris en considération (ici, délibération 4)

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, HUGUET Caroline, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG-LIETARD Amandine, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, Conseillers.

Absents excusés :

GOULLIART Emmanuel, procuration à GABREL Cécile
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
WEKSTEEN David, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LEGRAND Pierre, procuration à BACLET Christian
EL MESSAOUDI Amira, procuration à VANDENKERCKHOVE Didier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à PRUNES-URUEN Sophie
PACINI Antoine, procuration à CORBEAUX Éric

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/06/2022**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
4. **DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES AU 30/06/2022**
5. **COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 1. Charte informatique
 2. Créations de postes
 3. Déploiement d'une stratégie de mécénat
 4. Attribution de subventions aux associations
6. **COMMISSION PARCOURS EDUCATIF**
 5. Contribution annuelle 2022 - SIVU
 6. Indexation des tarifs 2022 Restauration, Accueils de loisirs et Accueils périscolaires
 7. Carte jeunes
7. **COMMISSION URBANISME MOBILITE TRAVAUX QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**
 8. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
 9. Conventions pour l'installation du réseau de vidéoprotection
 10. Appel à projet ACTEE / SEQUOIA3 - FNCCR
8. **COMMISSION SPORTS**
 11. Subvention à projet 2022 – Tennis club La Seclinoise
 12. Attribution de subvention 2022 – La Seclinoise Archerie

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine ROSENBERG, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/06/2022

Madame PRUNES URUEN demande si l'extrait du PV relatif à la délibération sur les biens sans maître retranscrit le souhait de ne pas livrer ces habitats à la spéculation mais de répondre aux besoins des Seclinois. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

PROCES VERBAL du 8 juin 2022 : approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

(a) Accueil des jeunes du programme d'échanges Franco-Allemand

Monsieur le Maire salue les jeunes Seclinois et Allemands présents à l'occasion du programme d'échanges. Avec la participation du conseil des jeunes, les jeunes Allemands sont venus découvrir les institutions Françaises, dont le Conseil Départemental et la commune. Madame FRERE salue le travail des services et celui du correspondant du CEMEA. Elle souligne également l'investissement de Madame PELLIZZARI dans le projet.

(b) Remerciements

Profitant de la présence de Madame PRUNES URUEN au conseil municipal, Monsieur le Maire réitère ses remerciements évoqués le 8 juin dernier au sujet de l'investissement de Madame PRUNES URUEN qui dispense des cours de Français au profit des familles Ukrainiennes. « Merci pour la construction collaborative entre nos groupes ».

Monsieur le Maire remercie également Martine DEMAILLY et ses collaborateurs, les agents, les élus, scrutateurs et personnel civil pour la tenue des scrutins sur la dernière élection législative. Il remercie également Madame Valérie LEROY DELOBEL ainsi que l'ensemble des collaborateurs pour l'organisation de la fête des harengs, « moment riche pour la ville », et donne rendez-vous le 13 juillet prochain pour les manifestations autour de la fête nationale.

(c) Présentation du nouveau responsable de pôle ressources

Présentation de Julien SERAFINI, responsable du pôle ressources composé des marchés publics, de la finance et de la comptabilité, de la veille juridique et de l'informatique.

(d) Information sur les travaux du souterrain

Conformément à l'annonce publiée dans le mensuel « Seclin ma ville », des travaux de remise eu propre et d'accessibilité en ERP sont annoncés fin août au niveau du souterrain reliant Burgault à la gare. Les services techniques de la MEL n'ont pu effectuer ces travaux début juillet, comme souhaité par la ville, mais seulement fin août, occasionnant des désagréments pour 2 mois (blocage du souterrain pour des raisons de sécurité). Monsieur le Maire, au fait de ces désagréments, explique qu'il s'entretiendra avec la SNCF le 8 juillet, pour défendre les idées d'aménagement possibles et à envisager.

Monsieur CORBEAUX accueille ces travaux avec enthousiasme, car ils étaient attendus depuis longtemps, mais s'interroge sur les différentes dates qu'il a relevées dans les divers supports. Il souhaite des précisions.

Monsieur le Maire explique que l'accès au souterrain sera interdit pour 2 mois, mais que la durée des travaux sera plus longue.

Monsieur CORBEAUX émet des pistes de solutions :

- Navette
- Utilisation de la voie privée de la SNCF

Il se constitue représentant des usagers privés de cet accès au centre-ville, notamment les personnes âgées non véhiculées et les écoliers.

Monsieur le Maire entend ces propositions qui sont d'ores et déjà explorées, et qui seront présentées lors des négociations avec la SNCF. « Cela fait partie justement des points que je veux aborder demain avec la SNCF, pour trouver des solutions, et bien évidemment en fonction de la réponse qui sera apportée, l'hypothèse de navettes est quelque chose que l'on est en train d'appréhender », ... « mais il faut aussi (...) entrevoir d'autres options comme celles du covoiturage ». « Une attention particulière sera donnée vis-à-vis des personnes qui ont le plus de difficultés à se mouvoir ». « Toutes les pistes seront explorées » et affinées selon le retour de la SNCF.

(e) Visite du nouveau local de la police municipale

Une visite des nouveaux locaux de la Police Municipale sera proposée à la rentrée concomitamment à la mise en œuvre opérationnelle du CSU et du dispositif de vidéoprotection. Elle sera proposée à l'ensemble des groupes.

(f) Bilan France Services – données issues de la Préfecture

La préfecture a réalisé un bilan des Maisons France Services sur son territoire. Celui de Seclin est second en termes de fréquentation sur la Métropole avec 2 235 personnes accueillies. Le taux de finalisation des dossiers est de 83%, et celui des dossiers sans réponse n'est que de 1,25%. Ces chiffres attestent de l'utilité d'un tel service, porté par la municipalité.

(g) Décision du Préfet sur l'extension de l'aéroport de Lesquin

Invité par Monsieur CORBEAUX à aborder le positionnement du Préfet sur l'extension de l'aéroport de Lesquin, Monsieur le Maire ne peut que regretter cette décision. S'étant exprimé plusieurs fois sur la question, il « déplore que les communes n'aient pas été entendues » par le commissaire enquêteur et par le Préfet. Il revient sur les propos de certains des élus du groupe auquel appartient Monsieur CORBEAUX, qui se félicitaient que le SIVOM ne soit plus représenté au sein de la CCE. « Pour moi, le SIVOM existe toujours et on ne peut que regretter que le SIVOM ne soit plus représenté avec 33 communes, mais on a d'autres alternatives pour que ces 33 communes puissent se faire entendre » (NDRL Monsieur le Maire évoque la création d'une association). « Aujourd'hui on est encore au combat sur ce sujet, on siègera au sein de la CCE, le combat n'est pas terminé ».

(h) Présent aux élus

Deux stylos logotés Seclin ma ville sont remis aux élus présents. Ainsi, dans une logique de réduction des consommations, il sera demandé aux élus d'assister aux futurs conseils avec leur propre matériel d'écriture.

(i) Présentation du RGPD par la MEL

Les grands principes du RGPD / Le respect de la vie privée

Licéité : obligation légale, mission de service public, recueil du consentement

Finalité : décrire le but précis

Minimisation : ne recueillir que les infos nécessaires

Transparence & information : informer les personnes et leur assurer la possibilité d'**exercice de leurs droits**

Durée de conservation limitée

Sécurité & confidentialité

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

Les grands principes du RGPD / Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Une donnée à caractère personnel, c'est :

- Nom, un prénom
- Numéro de sécurité sociale
- Mail perso ou pro
- Photo
- Adresse
- Fiche de paie
- Informations fiscales
- Numéro de CAF
- Numéro de téléphone
- Identifiant et un mot de passe
- etc.

Données sensibles

- Opinions politiques, religieuses ou philosophiques
- Appartenance syndicale
- Données de santé
- Données biométriques
- Données génétiques
- Orientation sexuelle

Design © AFCOP

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

Les grands principes du RGPD / Les droits des personnes



Accès



Rectification



Portabilité



Limitation



Opposition



Effacement

L'exercice des droits des personnes :

- contact du DPD : dpd-mutualises@lillemetropole.fr + adresse postale,
- le DPD répond aux citoyens, agents, partenaires de travail.

Design © www.lalibrerie-solidaire.org | CC BY SA 4.0

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

Qui fait quoi / Les acteurs de la conformité au RGPD et de la sécurité des données

Le RT Responsable de traitement La/le Maire	Le DPD / DPO Délégué à la protection des données / Data protection officer	Le RSSI Responsable sécurité des systèmes d'information
- Est responsable légal vis-à-vis de la CNIL - Doit protéger les données de ses citoyens et employés	- Crée et actualise la documentation de la conformité - Conseille la mairie et le RT - Point de contact de la CNIL - Répond aux demandes des personnes	- Conseille les DPD et les mairies sur la sécurité des données - Étudie les contrats avec les DPD - Crée et gère des marchés d'audit et de mise en sécurité

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

Les problèmes / Violation de données : de quoi parle-t-on ? Que faire ?



RGPD & réseaux sociaux / Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn...

Occuper ces espaces de communication, c'est bien !

Points de vigilance :

Administration : comptes créés par des fonctionnaires, identifiant et mot de passe connus d'au moins 2 personnes.

Contenus : privilégier l'information descendante.

Photos : elles doivent être non-identifiantes, vaut pour l'ensemble des supports de communication et d'information.

Commentaires : éviter d'ouvrir la possibilité de commentaires.

La charte des usages numériques / pourquoi cette charte ?

Grands principes

- **Un référentiel de bonnes pratiques** : règles d'utilisation des équipements numériques, mots de passe, échanges par mail, plan de continuité d'activité, sauvegarde, etc.
- **Applicable à tous**

Objectifs

- **Préserver l'environnement de travail professionnel**
- **Garantir l'intégrité des outils**
- **Protéger les données / Limiter les risques**

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

La charte des usages numériques /

quelques règles en matière de sécurité des systèmes d'information

Pourquoi utiliser les boîtes mails de la ville (prenom.nom@ville-seclin.fr)?

- Les boîtes mails personnelles des élus sont à **proscrire** par mesure de sécurité
- Sanctuariser les données qui concernent la commune dans le SI de la commune

Pourquoi ne faut-il pas utiliser de clef USB ?

- Les clés USB augmentent le risque de violation de données (perte ou vol)
- Elles participent à la transmission de virus

Comment procéder à l'échange de fichiers volumineux ?

- Ne plus utiliser WeTransfer ou autre drive non respectueux du RGPD
- Privilégier **TransfertPro**, **France Transfert** ou la solution proposée par votre DSI
- Aucune donnée sensible et chiffrément pour les fichiers confidentiels.

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

La charte des usages numériques / politique de mots de passe

Un mot de passe doit être
Unique
Non partagé / personnel
Complexe

Les conséquences en cas de perte, vol ou si le mot de passe est compromis :

- Usurpation d'identité
- Perte de données
- Cyberattaque

Des solutions : utiliser un gestionnaire de mots de passe (Keepass, Dashlane...), activer la double authentification à chaque fois que possible

Nombre de caractères	Chiffres uniquement	Minuscules	Minuscules + Majuscules	Min. + Maj. + Chiffres	Min. + Maj. + Chiffres + Car. Spéciaux
4	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
5	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
6	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
7	Immédiat	Immédiat	2 s	7 s	31 s
8	Immédiat	Immédiat	2 ms	7 mn	39 mn
9	Immédiat	10 s	1 h	7 h	2 j
10	Immédiat	4 mn	3 j	3 sem	5 mois
11	Immédiat	2 h	5 mois	3 ans	34 ans
12	2 s	2 j	24 ans	200 ans	> 1 siècle
13	19 s	2 mois	1000 ans	> 1 siècle	> 1 siècle
14	3 mn	4 ans	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle
15	32 mn	100 ans	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle
16	5 h	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle
17	2 j	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle
18	3 sem	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle	> 1 siècle

RGPD MEL / Équipe RGPD / RSSI mutualisé

dpd-mutualises@lillemetropole.fr

Métropole Européenne de Lille
Service RGPD mutualisé
2, Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

 MEL / Équipe RGPD / 2024 mutualisée

Aucune observation ni question de l'assemblée.

4. DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DECISIONS MUNICIPALES 2022 A LA DATE DU 30/06/2022

906-2022 en date du 14/06/2022 : Modification de la régie de recettes des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire et des études surveillées

90-2022 en date du 23/06/2022 : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

4.2 ETAT DES MARCHES CONCLUS AU 30/06/2022

Marché 22.067 : fournitures diverses nécessaires à la production végétale

Marché 22.071 : animation d'une structure gonflable "The Big" le samedi 2 juillet 2022 sur la Drève de l'Hôpital Marguerite

Marché 22.072 : représentation du spectacle "Le Petit Manège fait main" le samedi 2 juillet 2022, Place St Piat

Marché 22.089 : travaux d'aménagement de la cour intérieure de l'école de musique

Marché 22.094 : prestation "mapping" sur les immeubles de la Mouchonnière le 02 juillet 2022

Marché 22.097 : spectacle "LA S.A.P." dans le centre-ville de Seclin le dimanche 15 mai 2022

Marché 22.099 : action musicale comprenant des ateliers et un concert le 20 mai 2022 à la salle Ronny Coutteure

Marché 22.100 : représentation de "CLAUDE ET SON ORGUE DE BARBARIE" sur le marché de la Ville, le lundi 23 mai 2022

Marché 22.102 : animation escalade dans le cadre du Festi'jeunes, le 27 mai 2022

Marché n°22.104 : marché subséquent n° 32 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

Marché 22.107 : animations d'ateliers collectifs "jardinez en pied d'immeuble"

Marché 22.110 :

A : prestations de sécurité (2 agents) pour le concert BODYGEEZ du 21 mai 2022, au Trianon
B : prestations de sécurité (2 agents) pour le concert QUEEN du 25 juin 2022, au Trianon

Marché 22.111 : réservation d'emplacements dans le camping du Phare d'Opale au Portel dans le cadre de mini-séjours du 12 au 22 juillet 2022

Marché 22.112 : prestation DJ dans le cadre du Festijeunes du 27 mai 2022

Marché 22.114 : marché subséquent n° 03 à l'accord cadre n° AC.21.01 pour de la location de divers équipements nécessaires à l'organisation des chantiers archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de terrassements, avec chauffeurs, pour un chantier rue de la République.

Marché 22.115 : animation "un tour à biclou" dans le cadre de la Fête du Jeu du 04 juin 2022

Marché n°22.118 : marché subséquent n° 33 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

Marché 22.119 : prestation technique audiovisuelle lors du Conte Musical à la salle de Sport Durot les 17 et 18 juin 2022

Marché 22.120 : représentation du spectacle de "l'Art indélicat de la féminité" par Emilie DELETREZ au Trianon le vendredi 10 juin 2022 après-midi

Marché 22.121 : formation continue à destination de 65 animateurs du Service Jeunesse le 18 juin 2022

Marché 22.122 : animation d'un atelier La Fresque du Climat pour 14 personnes le 20 juin 2022

Marché 22.123 : prestations de sécurité et de gardiennage pour la Fête Nationale du 12 au 14 juillet 2022

Marché 22.124 : spectacle "Thomas "CARILLON" Roeland en concert" le samedi 2 juillet 2022

Marché 22.129 : séjours été de groupes âgés entre 12 et 17 ans à la Bresse dans les Vosges et à Douarnenez dans le Finistère, du 1^{er} au 12 août 2022

Marché 22.030 : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de spectacle, rue Jean Jaurès à Seclin

Marché n°22.066 : Elaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique multi-enjeux

Marché n°22.101 : travaux de menuiseries dans divers bâtiments municipaux

Marché n°22.117 : acquisition d'équipements de cuisine pour la restauration collective

Marché n°22.124 : travaux de réfection des toitures dans divers bâtiments municipaux

Marché n°22.127 : travaux de rénovation de la conciergerie du stade Paul Durot

Marché n°22.132 : marché subséquent n°01 à l'accord-cadre n°AC-21.02 pour le lot n°3 : acquisition de logiciels et de prestations de service associés

DECISIONS MUNICIPALES ET ETAT DES MARCHES : validés

**COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION -
SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
1	CHARTRE INFORMATIQUE	Voté à l'unanimité	33 « pour »
2	CREATIONS DE POSTES	Voté à l'unanimité	33 « pour »
3	DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE DE MECENAT	Voté à la majorité	25« pour » 8 abstentions
4	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Voté à l'unanimité* Détail des votes p.13	33 « pour » *

* Vote dévoyé pour les 10 élus membres des associations mentionnées dans la délibération :

- Association des Mutilés, Veuves et orphelins des deux guerres : MILLE Roger
- Office de tourisme : CADART François-Xavier, GAUDEFROY Stéphanie, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, ROSENBERG LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, HUART Cécile.

Délibération n°1

**ADOPTION D'UNE CHARTRE DES USAGES NUMERIQUES ET DE LA
PROTECTION DES DONNEES DE LA COMMUNE**

L'environnement professionnel est marqué, depuis plusieurs années, par le développement de nouvelles pratiques de travail et formes de communication (développement des réseaux, multiplicité des supports...). Devant l'essor des outils permettant la collecte et le stockage des données à caractère personnel et le développement croissant des menaces de piratage informatique, la promotion des bons réflexes et l'instauration d'un cadre aux pratiques numériques apparaît nécessaire. Dans ce contexte, il est proposé l'adoption d'une charte des usages numériques et de la protection des données pour le système d'information de la commune inspirée de celle produite par la Métropole Européenne de Lille. Un accompagnement à l'usage de cette charte sera assuré, auprès des agents, par le service informatique de la commune.

Le document a reçu l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues du comité technique, réuni le 24 mai 2022.

Monsieur CORBEAUX demande si les élus seront concernés par cette charte. Monsieur le Maire confirme.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°2

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET propose la suppression de 2 postes et la création de 7 postes de la filière culturelle, au 1/09/2022 :

Suppressions :

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 8h. (clarinette)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 16h (formation musicale)

Créations :

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 9h. (clarinette)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4h (hautbois)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10h (formation musicale)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4h (art plastique)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4h (contrebasse)

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 6h (trompette)

1 poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4h (chorale)

Madame HUART souhaite connaître les conséquences pour le CMEM de la suppression d'heures en formation musicale. La réponse est apportée par Monsieur BACLET qui explique ce toilettage par l'ajustement des missions aux besoins et la nécessité de faire correspondre ces missions dans le tableau de suivi des effectifs. Madame HUART souhaite toutefois obtenir plus d'informations sur ces activités. Monsieur SERRURIER rassure Madame HUART sur la crainte sous-jacente de perte d'heures pour le CMEM. « Toutes les heures sont vraiment reportées, simplement il y aura des modifications pour certains professeurs de façon à permettre l'ouverture de cours différents sous une formule nouvelle, mais il n'y a vraiment aucune heure qui disparaît ».

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°3

DELIBERATION CADRE DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE DE MECENAT

Les contraintes budgétaires étant de plus en plus prégnantes avec notamment la baisse des dotations de l'Etat, la démarche de mécénat constitue une source nouvelle permettant d'associer les particuliers et les acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don. Poursuivant sa démarche de culture de la recette et de subventions, la ville souhaite maximiser les sources de financements complémentaires via un mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique et les fondations dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général.

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

3 trois formes de mécénat envisagées :

1. Un mécénat financier à travers l'apport d'un montant en numéraire au profit d'un projet d'intérêt général.
2. Un mécénat en nature sous la forme de dons de biens, produits, marchandises, prestations.
3. Un mécénat en compétences qui se traduit par la mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la stratégie de mécénat, à engager les services à mettre en place cette dynamique, à contractualiser avec les futurs mécènes, et à signer tous documents inhérents aux opérations de mécénat (convention, charte, ...).

Madame HUART déclare avoir découvert le projet en commission développement durable et s'étonne qu'un projet touchant du budget et aux possibles conflits d'intérêt soit présenté sous cette forme : « cela revient à signer un chèque en blanc ». Elle exprime le souhait d'examiner les recours au mécénat, au cas par cas, en conseil municipal.

Monsieur SERRURIER rassure Madame HUART : « ce mécénat est juste la création d'une coquille qui se remplira, ou pas », puis il rappelle les précédents (financement d'une partie des vitraux de la collégiale St Piat par une ancienne élue ou mécénat relatif à des équipements sportifs ayant profité à l'OMS et aux associations sportives). Monsieur SERRURIER avoue ne pas savoir si chaque projet doit être soumis au Conseil Municipal pour disposer des fonds.

Monsieur CORBEAUX complète l'intervention de Madame HUART et synthétise les attentes de son groupe. Il souhaite :

- ✓ Un cadrage
- ✓ Le ciblage des domaines possiblement ouverts au mécénat, pour garantir la neutralité et l'impartialité du service public et la non entrave des entreprises dans la gouvernance publique
- ✓ L'association de l'opposition à chaque dossier, en commission suivi d'une délibération soumise au vote du conseil municipal
- ✓ Une visibilité

Monsieur le Maire assure qu'il n'y aura « aucune contrepartie », et s'étonne plutôt que cette délibération n'ait pas été présentée par le passé, comme recommandé par l'agence INord, puisque cette démarche avait été employée jadis par la municipalité précédente. De plus, il invoque les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 1 222-23 du CGCT qui lui accorde l'habilitation à recevoir des dons. Cette délégation qui lui a été confiée par son mandat de Maire permet de ne pas avoir à délibérer sur chaque projet, en revanche proposition est faite par Monsieur le Maire d'informer sur ces mécénats. Il réitère sa volonté et son exigence d'impartialité et d'incorruptibilité. « C'est bien la commune qui a le leadership sur le sujet, qui pilote et oriente les choses » (...) « Il faut envisager le mécénat comme un partenariat financier ». Puis il évoque également l'« œuvre sociale » dont peut faire preuve une entreprise sur son territoire, contribuant ainsi au rayonnement d'une ville et de son patrimoine. « On ne veut fermer aucune porte sur le partenariat privé » (en référence à la logique de gestion, développée couramment en conseil municipal), à l'image de grandes collectivités qui parviennent à financer des projets à hauteur de 2/3... le tout « sans vendre notre âme ».

Madame HUART rebondit sur l'intervention de Monsieur le Maire, prétextant que l'exemple de financement privé au bénéfice des associations n'est pas comparable avec le mécénat. « Ça s'est toujours fait et ça n'a rien à voir ». Elle se demande de plus si le mécénat ne va pas priver les associations de financements. Elle revient sur les mécènes et leur influence possible : « Quand une entreprise crée une nuisance environnementale sur la commune, et que la ville essaie de rencontrer cette entreprise (...) croyez-vous vraiment que vous aurez toujours la même attention, les mêmes exigences envers cette entreprise, si vous savez que de l'autre côté elle vous verse 50 000€ pour faire des travaux ou aménager l'environnement de la ville ? ». C'est pour cela qu'elle « souhaite étudier chaque dossier en conseil municipal. »

Monsieur le Maire la rassure : « on a pu rencontrer l'entreprise en question, pas plus tard que cette semaine, et marquer notre volonté d'avancer sur les nuisances occasionnées, ce qui ne nous empêche pas à un moment donné de pouvoir aussi les interpeller sur la participation financière qui pourrait être la leur, sur la réfection de notre patrimoine. Nous ne sommes contraints à aucune contrepartie, croyez en notre indépendance » (...) « On a démontré qu'on pouvait conserver notre indépendance et notre neutralité » (...) « Je me porte garant de cette

indépendance » (...) « Et comme je vous l'expliquais, information vous sera faite. Ça peut être travaillé en commission, l'information se fait en commission, et l'information définitive se fait en conseil municipal, mais on ne va pas passer une délibération pour chaque aide apportée » (...) « par contre vous serez pleinement informés et si à un moment donné vous estimez que la parole sur laquelle je m'engage aujourd'hui a pu être un temps contrariée, je compte sur vous pour me le rappeler ».

Monsieur CORBEAUX emboîte le pas sur la question des litiges qui aujourd'hui concernent certaines municipalités, quelle que soit l'étiquette. « En tant qu'élu de l'opposition on a le droit de savoir avant même que le dossier soit mouliné, travaillé, identifier les pistes sur un sujet de mécénat possible » (...) et « ce n'est pas remettre en cause la confiance vis-à-vis du Maire ». Puis il évoque une cellule qui pourrait travailler sur le mécénat et à laquelle il souhaite participer (ex : lors des travaux pour la salle de spectacles). Il ajoute que « les intérêts du privé ne sont pas les mêmes que dans le secteur public ». De même, il revient sur ce qui a été dit en réunion des présidents de groupes, sur le peu de communes qui ont délibéré, contrairement à ce que Monsieur le Maire laisse entendre en séance.

Monsieur le Maire rappelle sa position, à savoir qu'il transmettra l'information en amont, en commission. Puis il propose de passer au vote.

ADOpte A LA MAJORITE (25 voix pour, 8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.)

Délibération n°4

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La totalité du volume des subventions a été voté au budget 2022, y compris pour les subventions présentées à posteriori au conseil municipal. Dans ce cadre il est proposé d'étudier les demandes suivantes :

- A l'association des Mutilés, Veuves et Orphelins des deux guerres une subvention de 362 euros
- A l'association « Club des Aînés de Seclin Burgault » une subvention de 690 euros
- A l'association Coup de Pouce, une subvention de 721 euros
- A la Fédération Colombophile seclinoise une subvention de 1186 euros
- A l'Office de Tourisme de Seclin et Environs, une subvention de 10.000 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

Association des Mutilés, Veuves et orphelins des deux guerres : voté à l'unanimité à 32 voix pour (vote dévoyé pour MILLE Roger, membre de l'association)

Club des Aînés de Seclin Burgault : voté à l'unanimité à 33 voix pour

Association coup de pouce : voté à l'unanimité à 33 voix pour

Fédération Colombophile Seclinoise : voté à l'unanimité à 33 voix pour

Office de tourisme : voté à l'unanimité à 24 voix pour (votes dévoyés pour les membres de l'association, à savoir CADART François-Xavier, GAUDEFROY Stéphanie, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, ROSENBERG LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, HUART Cécile).

5. COMMISSION PARCOURS EDUCATIF

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
5	CONTRIBUTION ANNUELLE 2022 - SIVU	Voté à l'unanimité	33 « pour »
6	INDEXATION DES TARIFS 2022 RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS ET ACCUEILS PERISCOLAIRES	Voté à l'unanimité	33 « pour »
7	CARTE JEUNES	Voté à l'unanimité	33 « pour »

Délibération n°5

CONTRIBUTION ANNUELLE 2022 - SIVU POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Monsieur LESCROART présente la délibération. Il s'agit d'une contribution annuelle, récurrente, pour l'insertion professionnelle et la formation qui s'élève à 68 126€.
Monsieur le Maire souligne l'importance des missions de cet acteur majeur pour ce public.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°6

INDEXATION DES TARIFS 2022 RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS ET ACCUEILS PERISCOLAIRES

Madame MASSET présente la délibération. Elle propose d'indexer les tarifs à compter du 1/09/2022 sur la restauration, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires.
Elle propose également un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires en mettant en place des inscriptions sur le portail familles. Elle ajoute que le repas réservé et non consommé sera facturé et ne pourra être annulé que sous conditions recevables c'est-à-dire sur présentation d'un justificatif suite à un problème de santé, suite à un décès ou suite à un impératif professionnel. A titre exceptionnel il sera possible d'annuler ou de réserver un repas au plus tard 1 semaine avant.
Sur les accueils périscolaires, un tarif unique de 0.76€ sera appliqué pour la tranche horaire 16H30-17H, et comprendra un gouter.
Madame PELIZZARI constate en effet que la problématique du coût est généralisée dans toutes les communes, et qu'il est primordial de « maintenir le niveau de qualité sans faire supporter aux familles » le poids de l'inflation. Elle défend également l'idée du poids de la dépense RH sur le sujet de la restauration scolaire. « Le repas à la restauration scolaire est primordial pour bon nombre de familles, elles aussi impactées par la hausse des prix des produits alimentaires. C'est un moyen pour les écoliers de bénéficier d'un repas équilibré et ainsi d'entamer leur après midi de classe dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire, lors de la commission du parcours éducatif, vous avez lié les problèmes économiques de la restauration scolaire au souci du gaspillage, et en effet la commune peut, et elle doit d'ailleurs au regard de la loi EGALIM, lutter contre le gaspillage ; c'est un combat économique certes, mais vous l'avez dit aussi, citoyen, et j'ajoute, à portée éducative. Vous avez beaucoup insisté sur le manque de civisme des familles qui n'inscrivent pas leurs enfants à la restauration scolaire sur le portail des familles, mais est ce la seule cause du gaspillage alimentaire ? ».

Puis Madame PELLIZZARI interpelle Madame MASSET, souhaitant des éclaircissements sur les mesures actuelles et futures liées à l'application de la loi EGALIM :

- Sur la réalisation d'un diagnostic préalable
- Sur le circuit des excédents alimentaires encore consommables
- Sur une éventuelle convention avec les associations habilitées à recevoir les dons alimentaires
- Sur les mesures pour réduire le gaspillage

Madame GAUDEFROY prend la parole, expliquant qu'un groupe de travail est constitué sur le sujet de l'alimentation, sur les volets qualité et gaspillage alimentaire. Elle rappelle que ce travail a été initié avant même le début de la crise sanitaire et que ce dernier reprend conformément aux priorités du programme.

Madame PELLIZZARI souhaite approfondir la réflexion sur le cadre légal dans la lutte contre le gaspillage. Elle rappelle que la loi EGALIM encourage les collectivités à conventionner pour ne plus jeter les denrées encore consommables.

Madame GAUDEFROY manifeste son intérêt à intégrer cette suggestion au groupe de travail. Monsieur le Maire recadre les éléments de langage en précisant qu'il n'est pas question de hausse tarifaire mais bien d'indexation.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°7

CARTE JEUNES

Madame FRERE présente la délibération. Il est proposé de prolonger la validité de la carte jeunes jusqu'au 31 décembre 2022 dans l'attente d'une nouvelle formule qui offrira un spectre plus large d'avantages. La nouvelle carte prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour l'année civile 2023.

Le tarif de cette carte est fixé en fonction du Quotient Familial de la famille

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

6. COMMISSION URBANISME MOBILITE TRAVAUX QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
8	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS	Voté à l'unanimité	33 « pour »
9	CONVENTIONNEMENTS POUR L'INSTALLATION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	Voté à la majorité	25« pour » 8 « contre »
10	APPEL A PROJET ACTEE / SEQUOIA3 - FNCCR	Voté à l'unanimité	33 « pour »

Délibération n°8

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Monsieur LEMAITRE présente une délibération visant à attribuer trois nouvelles demandes d'aide financière pour l'amélioration de l'habitat.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°9

CONVENTIONNEMENTS POUR L'INSTALLATION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION

Monsieur LEMAITRE présente un complément à la délibération qui autorisait à conventionner avec les particuliers afin de faire passer des câbles nécessaires à l'installation de la vidéoprotection, et la pose d'une antenne sur le quartier de la Mouchonnière. Il est proposé au conseil municipal de décider d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions relatives à la mise en place du système de vidéoprotection.

ADOpte A LA MAJORITE (25 voix pour, 8 contre : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.)

Délibération n°10

APPEL A PROJET ACTEE / SEQUOIA 3 – FNCCR

Monsieur LEMAITRE présente la délibération.

« La commune est lauréate d'un appel à projet dénommé SEQUOIA3, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) qui gère les Certificats d'Economies d'Energies qui obligent les obligés à mettre à disposition des moyens pour lutter contre le changement climatique ». La ville est partie prenante d'un trio de communes sélectionnées pour leurs problématiques partagées, ainsi SECLIN, ARMENTIERES et HERLIES travailleront de concert et uniront leurs forces pour trouver des solutions et partager les bonnes pratiques. L'objectif commun est de réduire les consommations énergétiques de

40% dans les bâtiments de plus de 1000m² d'ici l'année 2030. D'autres échéances sont annoncées à 2040 et 2050. Les dossiers proposés par la commune de SECLIN et retenus par le jury sont :

L'élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pour un montant de 120 000 € HT, **et financé à 50% par le programme ACTEE**, soit 60 000 €. La moitié restante sera prise en charge par la Caisse des Dépôts. Cela allège le cout final puisque qu'il revient à payer au final 25% du son coût initial.

La part de maîtrise d'œuvre de la salle de spectacles liée à la valorisation énergétique du bâtiment, estimée à 36 000 €, est **prise en charge par le programme ACTEE à hauteur du plafond, soit 30 000 €.**

Monsieur LEMAITRE en profite pour se féliciter de la culture de la recette qui s'instaure dans la collectivité sous l'égide de la Directrice de Cabinet.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- La mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP SEQUOIA 3
- Le montage et le fonctionnement du groupement porté par la commune d'ARMENTIERES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération et notamment la convention jointe en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par la commune de SECLIN dans le cadre de la candidature à l'AAP SEQUOIA 3 et retenue par le Jury ACTEE.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

7. COMMISSION SPORTS

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
11	SUBVENTION A PROJET 2022 – TENNIS CLUB LA SECLINOISE	Voté à l'unanimité	33 « pour »
12	ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022 – LA SECLINOISE ARCHERIE	Voté à l'unanimité	33 « pour »

Délibération n°11

SUBVENTION A PROJET 2022 – TENNIS CLUB LA SECLINOISE

Madame GABREL présente la délibération. L'association « Tennis Club La Seclinoise » nous a sollicité pour apporter un appui au développement du pôle compétition du club. Il s'agit d'accompagner les jeunes compétiteurs afin de leur permettre de poursuivre leur progression au sein du club en leur apportant un dispositif d'entraînement renforcé. La subvention s'élève à 1000€.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°12

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022 – LA SECLINOISE ARCHERIE

Madame GABREL présente la délibération. L'association « La Seclinoise Archerie » nous a sollicité pour apporter un appui à l'organisation de compétitions extérieures. La subvention exceptionnelle sollicitée est de 3 000€. L'appui municipal est sollicité en complément de la subvention annuelle (3 500€).

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

DEUX QUESTIONS ORALES POSEES PAR LE GROUPE « SECLIN EN COMMUN »

Tarification d'ILEVIA – question posée par Madame PRUNES URUEN :

« Bien des maux de notre société pourraient être atténués par une gestion éclairée de la mobilité, en particulier grâce à la gratuité des transports en commun qu'envisagent d'ailleurs de nombreuses villes.

En effet, élargir l'usage des transports en commun par la gratuité permettrait :

_ de renforcer les services publics qui tendent à se dégrader pour être remplacés par des services payants mais qui restent pourtant le premier rempart face au développement des inégalités ;

_ de répondre aux enjeux climatiques et sanitaires actuels en réduisant la circulation automobile et donc les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines (et ainsi d'aller plus loin qu'une « gestion apaisée de la voiture » dont on comprend qu'elle ne repose que sur le bon vouloir de l'utilisateur sans réelle incitation) ;

_ de répondre à l'enjeu social de l'extension du droit à la mobilité pour toutes et tous : il faut d'autant plus défendre ce droit que les services publics sont affectés par les logiques de privatisation et de marchandisation qui restreignent l'accès des citoyens à ces biens communs ; la gratuité autoriserait une meilleure mobilité pour les personnes âgées et les jeunes, elle faciliterait aussi l'accès aux différents bassins d'emploi des grandes agglomérations telles que Lille, Douai, Valenciennes ou Arras.

Bref, nous devons imposer d'autres logiques, dont celle de la gratuité sur laquelle les élus de gauche et écologistes, prennent depuis longtemps position (cela permettrait, cerise sur le gâteau, de couper court aux fausses polémiques du RN sur le fait que des personnes en situation irrégulière ne devraient pas pouvoir bénéficier de réductions, faux problème qui leur évite en fait de se positionner sur la question de la gratuité).

Malheureusement, à contre-courant de cette évidence visionnaire qu'est la gratuité des transports en commun, la Métropole Européenne de Lille prévoit, elle, en même temps que l'augmentation du très polluant trafic aérien, l'augmentation du ticket de transport Ilévia de 10 centimes à partir du 1^{er} août, faisant passer par exemple le ticket unitaire de 1,70 euros à 1,80 euros (voire 2 euros si l'on inclut le support).

Ainsi, considérant que rien ne justifie cette énième hausse (en 2009, il en coûtait 1,25 euros pour un trajet unitaire sur le réseau de transports de la MEL) : ni de nouvelles infrastructures, ni l'inflation qui, si on l'observe cumulée sur les 12 dernières années, est bien moins élevée (environ 15%) que l'inflation tarifaire (44%) ;

Considérant que cette décision est un non-sens, au vu de l'urgence sociale frappant nombre de nos concitoyens en ces temps d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat ;

Considérant qu'il s'agit d'une aberration écologique : l'urgence écologique justifierait, a contrario, une incitation tarifaire forte en faveur de cette mobilité durable que sont les transports en commun ;

Considérant le pas en avant que constitue la mise en place de la gratuité pour les moins de 18 ans ;

Considérant cependant que, s'il existe des tarifs différenciés selon les revenus, le recours à ceux-ci n'est pas toujours aisé et qu'ils demeurent trop élevés pour une partie de nos concitoyens en difficulté ; ces tarifs se verront pourtant eux aussi augmentés à proportion.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, élu.e.s du territoire de la métropole lilloise à différents niveaux (municipal, métropolitain, départemental, régional, députés) faisons tribune commune au sujet du service public de transports en commun Ilévia et de ses tarifs.

Et nous proposons que la Métropole Européenne de Lille :

_ annule, dans le cadre d'un dialogue avec son concessionnaire, l'augmentation prévue au 1^{er} août sur les tarifs occasionnels et abonnements ;

_ poursuive et amplifie la réflexion sur la politique tarifaire, le maillage et la qualité du service public de transports en impliquant davantage les usagères et usagers.

La mobilisation citoyenne est telle sur cette question des tarifs que 4000 signatures ont été recueillies en quelques jours. Cette demande légitime d'annulation des hausses tarifaires serait, me semble-t-il, l'occasion pour Seclin de s'engager dans un véritable projet municipal de transformation démocratique, sociale et écologique en prenant position aux côtés des élus de la MEL. Nous savons que la mobilisation de tous a le pouvoir de faire bouger les lignes.

De plus, ne pourrions-nous pas aller un peu plus loin, puisque dans quelques années le tramway, et nous nous en réjouissons, arrivera à Seclin. Sachant qu'en plus, la condition qu'impose la MEL à ce tramway est une densification de notre territoire, et donc la promesse d'un trafic routier accru. Vous souhaitez M. le Maire que « Seclin devienne la capitale du secteur Sud de Lille » ainsi que vous l'affirmez dans le dernier mensuel de la ville, ne devrait-elle pas pour ce faire au moins égaler d'autres villes comme Dunkerque, Calais, Douai et Valenciennes en obtenant la gratuité, au moins partielle sinon totale, des transports collectifs ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur Le Maire rappelle le fonctionnement des questions orales tel qu'inscrit dans le règlement intérieur, à savoir que la question amène une réponse mais sans débat sur le sujet.

Monsieur le Maire ne souhaite développer outre mesure la question de la gratuité des transports puisque ce sujet avait été préalablement évoqué, et débattu largement lors de la dernière campagne des élections municipales. Il rappelle toutefois sa position puisqu'à l'époque il lui semblait déjà « largement prématuré d'avancer sur la gratuité des transports en commun, parce que pour que cette gratuité soit au bénéfice des Seclinois (...) encore faut il avoir les outils efficaces de transports en commun. La priorité des priorités c'est d'abord d'obtenir le tramway jusqu'à Seclin avant d'envisager, un jour peut-être, sa gratuité. Il serait dommage de se priver d'une source de financement sur la bonne réalisation (car faire venir le tramway à Seclin c'est 25 million d'euros du kilomètre). Il serait quand même dommage de se priver de cette source de financement car, à un moment donné, cette gratuité ne serait bénéfique qu'à des collectivités déjà pourvues de transports en commun, c'est-à-dire, toujours les mêmes, à savoir Lille, Roubaix, Tourcoing, et que nous, dès lors qu'on n'a pas de tramway, en réalité ce serait la gratuité des bus et uniquement des bus. (...) Je préfère aujourd'hui batailler sur la venue du tramway ; assurer les sources de financement avant de permettre la gratuité à d'autres qui vont en bénéficier, parce qu'ils ont toutes les infrastructures en conséquence. La gratuité c'est très séduisant comme principe, sauf qu'au final c'est le contribuable qui paye. Cela intensifie mon propos qui est en réalité que nous verrions les contributions au titre de la MEL augmenter pour pallier cette gratuité, alors que les infrastructures de transport ne seraient même pas encore arrivées à Seclin. Là, à nouveau, je ne souhaite pas mettre la charrue avant les bœufs : obtenons le tramway et on verra dans un deuxième temps.

Sur la question que vous posez au sujet de l'augmentation tarifaire d'ILEVIA (faisant passer le ticket unitaire de 1, 70€ à 1,80 €). Ce qu'il faut porter à la connaissance de tous, sans pervertir la réalité des choses, c'est que cette augmentation était actée lors de la concession accordée à ILEVIA, en 2018.

Il était prévu et contractualisé dès 2018 cette augmentation tarifaire :

- +0.05€ au 01/08/2018
- Nouvelle augmentation au 01/08/2022

Cette augmentation tarifaire n'est donc nullement liée à une augmentation des matières énergétiques. C'est quelque chose qui était prévu dès 2018.

En 2018 je n'étais pas élu, je le rappelle simplement.

(...)

On est donc sur une base purement contractuelle, sur un contrat de 2 milliards d'euros. Remettre en cause cette augmentation tarifaire c'est remettre en cause ce contrat de 2 milliards d'euros.

Est-ce que vous savez ce que représente le gel de la tarification si on gèle 2022-2023-2024 ? Ça représente 9 millions d'euros, qui seront donc à la charge du contribuable. L'augmentation du coût de l'énergie est supportée par la MEL, sans augmentation tarifaire autre que celle qui est contractuellement envisagée avec ILEVIA.

L'augmentation du coût énergétique représente 25 millions d'euros par an à partir de 2023. Donc 25 millions d'euros par an en plus des 9 millions qui seraient liés au gel. Je pense que la facture commence à être un peu lourde pour le contribuable, d'autant que l'on est sur une

tarification sociale votée à la MEL, et c'est très bien, et qui fait que l'abonnement pour les coefficients familiaux les plus bas c'est :

- 3,30€ pour un mois
- 15,25€ pour le mois concernant le coefficient 3

Ces abonnements représentent la moitié des abonnements pris sur la MEL, donc en réalité le dispositif est pleinement efficace, car la moitié des abonnements bénéficient d'une tarification sociale. Les 9 millions d'euros dont je vous parlais tout à l'heure c'est ce qui a permis à un moment donné grâce à une gestion saine et équilibrée, une prise en compte, également, des difficultés rencontrées par les étudiants en période covid. Les 9 millions, c'est le portage de la gratuité des transports en commun pour les mineurs et ça, ça a été intégré forcément dans l'équilibre général du contrat avec ILEVIA.

En synthèse, la gratuité est assurée pour les mineurs, et une tarification sociale est appliquée pour la moitié des abonnements Métropolitains.

Ceux qui ont un peu les moyens, oui, ils contribuent au prix unitaire avec cette augmentation qui était contractualisée, et avec le surcoût énergétique pris en charge (25 millions d'euros par an par la MEL) par les contribuables que nous sommes.

Dernier point par rapport au choix de la gratuité de certaines villes. On ne parle pas de la même chose. On ne peut pas comparer Dunkerque, Calais, Valenciennes, Douai, avec la Métropole Européenne de Lille. Et lorsque on essaie de rentrer dans cette logique de comparaison, si toutefois vous devions rentrer dans cette logique de comparaison. Vous évoquez effectivement les réflexions portées par certains courants politiques, que je respecte parfaitement. Mais regardons ce qui se fait dans leurs villes. La NUPES qui aujourd'hui s'organise sur le fait de faire front commun sur les thématiques sociales et le pouvoir d'achat. Regardons le prix des tickets unitaires à :

- Nantes = 1,70€
- Bordeaux = 1.70€
- Strasbourg = 1.80€
- Lyon = 1.90€

Dans ces villes là on ne parle pas de gratuité. Lorsque l'on compare des Métropoles de taille comparable, on ne parle plus de gratuité, par contre pour les villes de taille plus moyenne avec des équipements probablement en plus amortis aujourd'hui, oui, mais on ne parle pas de la même chose. Aujourd'hui la MEL s'engage sur des lignes de tramway pour permettre à Seclin d'aller sur des secteurs qui étaient complètement désertifiés sur le transport en commun. On ne parle pas des mêmes investissements, donc forcément la gratuité ça risque de peser très très très lourd pour le contribuable, ce que personnellement moi je ne veux pas.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Essayons d'avoir nos outils et nos infrastructures de transport. Reconnaissons à la MEL les efforts consentis pour toucher les publics en difficulté financière, les étudiants également, mais à un moment, comme je vous le dis, la gratuité ça n'existe pas. Au final le contribuable paye. Je pense que la pression fiscale est suffisamment forte sur les contribuables pour, un moment donné, éviter d'alourdir encore les choses ».

Election de Monsieur CATTEAU, député RN – question posée par Monsieur CORBEAUX :

« De notre point de vue, ce résultat dramatique est de la responsabilité de tous ceux qui ont tergiversé face au Rassemblement National. Dans notre circonscription, le Député sortant tout comme le candidat investi par le mouvement du Président de la République, battus tous deux au premier tour, ont refusé d'appeler au barrage républicain. Ce désastre démocratique est donc avant tout leur responsabilité. Ils ont été les marches pieds de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite dans notre circonscription. De notre point de vue, promouvoir les valeurs de la République, ce n'est pas juste s'étaler dans des grands discours. C'est aussi savoir faire preuve d'actes concrets et de courage politique en sachant rejeter clairement les candidats du parti de la haine et de la xénophobie. Il y a quelques années, il aurait été impensable de tenir des propos rejetant dos à dos une jeune militante de gauche avec un homme d'extrême droite. Aujourd'hui, des responsables politiques le font en toute quiétude. Cela est inquiétant pour la

vie démocratique. Monsieur le Maire, le 18 juin dernier, vous rappeliez dans votre discours face au monument aux morts de « lire et relire l'appel du Général de Gaulle ». A notre tour, permettez-nous de vous rappeler l'histoire et les fondements historiques du Rassemblement National qui n'est pas un parti comme les autres. Faut-il le rappeler que les dépôts des statuts de ce parti à la préfecture de Paris ont été faits par un ancien Waffen-SS. Faut-il le rappeler comme le fait très fortement et très justement M. MILLE lors des commémorations, qu'à SECLIN plusieurs dénominations de nos rues, Pierre SEMARD, Simone HESPEL ou l'Abbé BONPAIN pour ne citer que celles-là portent encore les stigmates du fascisme et le souvenir de nombreux martyrs tombés pour leur combat face aux idéologies racistes. Nous devons vous dire, Monsieur le Maire, notre incompréhension à vous voir encenser les valeurs républicaines de liberté, de fraternité, d'égalité à chaque cérémonie, tout en étant resté silencieux lors du second tour de l'élection législative. De notre point de vue, ce silence est coupable, car il était de la responsabilité de chaque élu de la République de se lever face à l'extrême droite, qui n'est pas un parti comme un autre. Faut-il également rappeler que la xénophobie est le fil rouge de leur programme. Oui pour nous, l'extrême-droite n'est pas un parti du champ républicain. L'extrême droite, ce sont des liens plus qu'étroits avec la collaboration. C'est le rejet de l'autre, l'exclusion, la stigmatisation. Le Rassemblement National est un parti réactionnaire qui a toujours eu des positions rétrogrades concernant les droits des femmes, les droits des homosexuels, le droit des étrangers, mais également les droits des salariés. A ce sujet, je ne parle pas des discours de campagne politique ; je parle des votes à l'assemblée nationale qui ont été portés au dernier mandat. Je vous invite à aller voir les différents votes qui ont été faits concernant en particulier le droit des femmes. La grandeur d'un Maire ne mesure pas qu'à ses propos. En politique, comme dans la vie, l'individu ne se définit pas par ses paroles mais par ses actes. Et en matière d'actes, face à l'extrême droite, vous avez été aux abonnés absents. La question se pose désormais de l'attitude qu'aura la commune de SECLIN avec ce nouveau Député. Ferez-vous le strict minimum comme l'ont déjà annoncé d'autres élus de notre circonscription ? Ou ferez-vous le strict maximum, à l'image de votre adjoint au rayonnement économique qui n'a pas attendu bien longtemps pour inviter Monsieur CATTEAU à un déjeuner de travail et se prendre en photo tout sourire avec lui ? Déjeuner de travail, il est bon de le préciser, à l'invitation du cercle des décideurs présidé par votre adjoint et dont le siège social est situé à SECLIN. Il ne fallait pas choisir « Entre la peste et le choléra », il a clairement choisi la peste ! Beaucoup de Seclinois, attachés aux valeurs républicaines se sont émus de ce rapprochement avec l'élu de l'extrême droite. Nous vous le disons en toute transparence, l'occasion de conseil. Nous trouvons cette attitude honteuse et indigne. Par cette compromission, Monsieur SPOTBEEN saït l'image de la ville. Une commune qui s'est fait connaître pour ses valeurs de solidarité, de fraternité, et d'intégration. Vous allez nous répondre que le cercle des décideurs n'est pas la commune et qu'il est donc libre de prendre ses propres initiatives et ses positions de façon autonome. Mais aurait-il invité de la même façon la jeune candidate de la gauche rassemblée si elle avait été élue ? C'est pour toutes ces raisons que nous aimerions connaître votre point de vue, Monsieur le Maire, à ce sujet, vous qui n'avez de cesse de revendiquer l'apolitisme comme boussole, et aussi connaître la manière dont vous allez aborder en tant que Maire vos futures relations avec Monsieur CATTEAU. Notre propos n'est ni de diaboliser, ni de banaliser l'extrême droite comme a pu le faire par exemple le journal de la Voix du Nord d'hier, présentant Monsieur Catteau comme le gendre idéal, sans l'interroger sur le fond ! Notre propos n'est pas non plus de remettre en cause le résultat de l'élection législative. Nous surveillerons d'ailleurs chacun de ses votes et prises de position au Palais Bourbon. Notre propos est d'appeler à la prise de conscience citoyenne ! Face à la montée de l'extrême droite, dans une situation de crise économique et sociale qui attise les peurs, l'individualisme, le désespoir et les colères, les élus républicains que nous sommes ne doivent pas laisser un pouce de terrain aux idées, au programme, ni afficher de la complaisance avec les élus du Front National. Plus que jamais, nous pensons qu'il faut mener des batailles de fond au plus près des Seclinois, et pas une fois tous les 5 ans au moment des élections, pour comprendre leurs motivations à glisser un bulletin du Rassemblement National.

Merci ».

Réponse de Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur CORBEAUX, enfin, merci, façon de parler. Sur un ton moralisateur et suffisant, vous confirmez à l'oral ce que je vous m'avez écrit cette semaine aux fins de cette question orale, et je vais vous répondre. Vous m'écrivez en ces termes : *« Promouvoir les valeurs de la République ce n'est pas juste s'étaler dans des grands discours dans diverses cérémonies »*. C'est aussi vous, vous l'avez rappelé : *« savoir faire preuve d'actes concrets et de courage politique en sachant rejeter clairement les candidats du parti de la haine et de la xénophobie »*.

Les grands discours dont vous parlez lors des cérémonies font-ils référence aux temps de commémoration du 8 mai, du 11 novembre, de l'appel du 18 juin ? Considérez-vous, Monsieur CORBEAUX, que nous ne traduisons pas nos grands discours par des actes concrets en menant des collégiens vers un réel travail de mémoire sur les horreurs de la Shoah lors de notre séjour en Pologne ? En invitant ces mêmes collégiens à entonner la Marseillaise lors de la restauration du monument aux morts ? Pensez-vous que tout ce travail entrepris laisse à penser que ces horreurs constituent dans notre esprit un détail de l'histoire ?

Pensez-vous sérieusement que faire preuve d'acte concret de courage se résume au seul fait de rejeter clairement les candidats du parti de la haine et de la xénophobie ? Car dans ce cas, que dire de votre absence de consignes de vote, ou de vos prédécesseurs en 2015 lors des élections départementales, lorsque Monsieur Dany WATTEBLED se retrouvait au second tour face à une candidate du Front National ? Il est vrai qu'alors j'étais son suppléant, et que sa victoire ne faisait pas vos affaires... Que dire également de l'absence de consignes de Monsieur MELENCHON, candidat que vous soutenez à la NUPES, lors de l'élection présidentielle en 2017 ? Le courage politique dont vous faites état semble en réalité se faire à la carte, ou selon la défense de vos propres intérêts politiques.

Vous m'interrogez sur le positionnement de la municipalité vis-à-vis du député Rassemblement National, et élu de la 5^{ème} circonscription. Notre positionnement est très clair :

Monsieur CATTEAU a-t-il été élu de façon démocratique ? Oui

Est-il légitimement le député de la 5^{ème} circonscription ? Oui

Je suis de nature à respecter et à saluer tout le monde. Avoir cette attitude ne signifie pas adhérer aux idées. C'est donc de façon républicaine que Monsieur CATTEAU sera reçu à Seclin s'il se présente sur des manifestations, et que je le recevrai en mairie s'il le demande. Ce sera l'occasion pour moi de lui dire combien je ne partage pas la vision qui est la sienne de la France, et ceci sur bien des sujets. C'est agir autrement qui serait irrespectueux.

Alors que je devenais Conseiller Départemental en 2017, n'était-ce pas un manque de respect d'ignorer ma présence en qualité de Conseiller Départemental, lors des manifestations de la ville ? N'était-ce pas un manque de respect de m'interdire ma prise de parole lors par exemple de l'inauguration de la crèche, alors que le département en était co-financeur ? Etait-ce me porter respect que de m'insulter de führer, propos qui avait valu la démission de l'adjointe de l'époque ? Les poignées de mains qui m'ont été refusées ont été légion. Les rumeurs, les injonctions à ne pas m'adresser la parole faisaient partie des méthodes employées à mon égard. En fait, vous me demandez d'adopter les pratiques irrespectueuses que j'ai pu subir par le passé, qui ne correspondent ni à mon éducation, ni aux valeurs républicaines qui sont les miennes. Ce que je crois en réalité, c'est que vous vous montrez irrespectueux à l'égard de toute personne qui porte des opinions différentes des vôtres. Vous ne reconnaissez la légitimité d'aucune personne en dehors de celles qui représentent vos idées. Drôle de conception de la démocratie... Moi je ne suis pas comme cela.

Vous poursuivez votre question en ces termes : *« il y a quelques années il aurait été impensable de tenir des propos rejetant dos-à-dos une jeune militante de gauche avec un homme d'extrême droite. Aujourd'hui des responsables politiques le font en toute quiétude, cela est inquiétant pour la vie démocratique »*. Et à vous entendre, j'en suis particulièrement responsable. Alors, j'assume sans la moindre difficulté pouvoir renvoyer dos-à-dos les partis d'extrêmes dont vous parlez. Dois-je rappeler les pages sombres de l'histoire des pays se situant à l'Est de l'Europe ? Et dont les dictatures étaient soutenues par le Parti Communiste ? Dois-je rappeler les millions de personnes qui ont fait l'objet de répression, les millions de

morts de Staline, répression en Roumanie, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, et dans bien d'autres pays ? Dois-je considérer qu'embrasser chaleureusement Staline, Brejnev, Castro, Chavez, Ceaușescu, Jaruzelski, ne mérite pas d'être comparé à ceux qui considèrent la Shoah comme un détail de l'histoire ? Le leader de la France Insoumise porte-t-il vraiment les valeurs de la République lorsqu'il harangue les foules en clamant « *la police tue* » ? Il ne suffit pas de se dire républicain pour garantir à notre société une vie en paix. N'oublions pas qu'au sortir de la Révolution Française, la première République de 1792 s'acheva dans la terreur, la purge, et un bain de sang. On appelait ça pourtant la République. Dès lors nous sommes en droit de nous interroger sur les dérives possibles d'un régime autoritaire d'une 6^{ème} république qui serait l'incarnation d'un homme qui considère, je cite, « *La République, c'est moi !* ». Ainsi, même si je ne partage pas les idées des extrêmes, qu'elles soient de droite ou de gauche, et que mon combat au quotidien est de mener une politique pragmatique de terrain pour répondre aux inquiétudes de ceux qui trouvent refuge, par exaspération, dans un vote radical, j'annonce donc, comme je l'ai indiqué, que je recevrai en vrai républicain le nouveau député sorti démocratiquement des urnes, tout comme je l'aurais fait si Madame DELNESTE avait été élue. Et votre démarche entreprise à l'encontre de Monsieur SPOTBEEN, dont les grands-parents se sont montrés, dans les heures les plus sombres, courageux, devant les SS, en hébergeant des pompiers qui étaient pourchassés dans leur propre logement, fait offense à cette famille et à Monsieur SPOTBEEN. Et il aurait accueilli madame DELNESTE exactement de la même façon si elle avait été élue. Et comme je l'ai indiqué, cette rencontre avec Monsieur CATTEAU sera l'occasion pour moi d'échanger sur nos divergences profondes de ce que j'estime être la République. Je vous remercie. »

Approuvé au Conseil municipal du 23 septembre 2022

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance



Conseillère déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN



Conseiller départemental délégué

